

PUBLIC/PRIVÉ

La bataille de l'eau fait rage

Lorsque Paris municipalise son eau en 2010, la facture des Parisiens baisse aussitôt de 8 %. À Montpellier, c'est même 10 % de son montant qui ont été économisés. La gestion publique de l'eau coûte moins cher aux usagers et préserve la ressource. Mais pour rester dans la course, les multinationales de l'eau cassent les prix. Est-ce que c'est grâce aux subsides du CICE.

Après cent ans d'idylle, la belle union entre Veolia (ex-Générale des eaux), les Franciliens et le Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif) prend l'eau. Cette maxi-structure, la plus grosse d'Europe dans son genre, regroupait, il y a peu encore, 150 communes et 4,5 millions d'habitants. Du solide!

Pourtant, depuis quelques années, des voix s'élèvent pour demander le divorce. En 2010, Paris a décidé de prendre le large et a municipalisé son eau. La facture des Parisiens a aussitôt baissé de 8 %. L'année suivante, Viry-Châtillon a suivi. Gabriel Amard, l'ancien maire élu sous l'étiquette Parti de gauche, se souvient : « À l'époque, Manuel Valls se moquait : "Alors, Amard, tu lances ton kolkhoze ?" Finalement, il m'a auditionné et Évry est passée en gestion publique peu après. » En décembre dernier, trois territoires du Grand Paris votent leur sortie du Sedif à l'horizon 2020 pour créer des régies publiques : Plaine Commune au nord, Est Ensemble, et Grand Orly-Seine Bièvre. Soit 1,5 million d'habitants au total, et presque autant de clients en moins pour Veolia.

Patrick Vassallo, élu PCF de Plaine Commune, justifie la rupture en invoquant pêle-mêle « des contrats léonins », « une idée assez particulière de la démocratie où pressions et coups bas sont légion », « des financements d'activités hors champ telles que de sponsoring de club sportif ou des voyages au soleil ». Sans parler du prix : malgré une baisse substantielle consentie par Veolia au moment du départ de Paris, les banlieusards paient toujours leur eau 20 % de plus que dans la capitale.

À deux reprises en 2010, puis en 2017, la chambre régionale des comptes

dénonce des irrégularités dans l'alliance Sedif-Veolia et dans la comptabilité de la multinationale : « Les coûts liés à la délégation ont eu tendance à dérapier. » La rémunération de Veolia est passée de 7 millions d'euros en 2011 à plus de 20 millions d'euros à partir de 2014.

LE PRIVÉ PERD DU TERRAIN

Après des décennies de mainmise du privé sur l'eau (*lire l'encadré p. 11*), le secteur, plombé par des affaires de favoritisme et de corruption, essuie un retour de bâton pour sa mauvaise gestion. La part de gestion de l'eau du privé est passée de 70 % à 60 % en quinze ans. Et de plus en plus de communes aspirent à reprendre le contrôle de leur eau. Grenoble et Castres ont joué les pionnières en la matière. En 1995, Alain Carignon, alors maire de Grenoble, écope de trois ans de prison ferme pour avoir monnayé l'eau de la ville auprès de la Lyonnaise des eaux contre 20 millions de francs d'avantages en nature (voyages et frais de campagnes). La régie Eaux de Grenoble voit le jour en 2000.

À Castres, sous la pression d'habitants mécontents de la gestion de la Lyonnaise, la ville rompt son contrat en 2004. Effet immédiat : une baisse des tarifs. Ce divorce anticipé a pourtant coûté la bagatelle de 32 millions d'euros à la ville. Un choix payant politiquement : dix ans plus tard, le maire Les Républicains est toujours en place et peut se targuer du bon fonctionnement de ses services. Des tarifs sociaux pour les familles précaires ont même été mis en place.

Avec la création de la régie Eau de Paris, un véritable tournant s'opère. Brest en 2012, Rennes et Nice en 2015, Mont-



pellier en 2016, Troyes en 2018 larguent leur délégataire, reprennent le contrôle de leur eau et réduisent la facture. Même Christian Estrosi reconnaît les bienfaits de la régie, c'est dire!

La question du prix a servi de levier aux associations de défense d'une gestion publique de l'eau pour sensibiliser les usagers. La facture pour un foyer français est d'un peu moins de 500 euros par an pour 120 m³, soit environ 4 € le mètre cube, assainissement inclus. Cette moyenne cache de grandes disparités : suivant les contrats, le prix varie du simple au quadruple. Une étude d'UFC Que choisir, en mai dernier, révèle que la société la Saur facture 5,10 € à Saumur, dans le Maine-et-Loire. Suez, 6,41 € à Saint-Armel, dans le Morbihan. Et Veolia jusqu'à 8,46 € à Taninges, en Auvergne-Rhône-Alpes.

D'après l'association Eau bien com-

mun France, l'eau en régie publique serait de 10 à 40 % moins chère. Gabriel Amard, son coprésident, s'est converti en missionnaire de la régie. De réunions publiques en conférences, il prêche la bonne parole. « Il y a des gens que je peux convaincre avec des principes : l'eau est un bien commun vital qui ne devrait pas être monnayé. Sinon, je sors mon argumentaire comptable en cinq points. Et là, je convaincs même des élus de droite. » Avec la régie publique, moins de frais de personnel : pas de directeur financier ou de directeur commercial. Pas de frais de siège non plus. Dans un contrat privé, ces « contributions aux organismes centraux », c'est-à-dire aux holdings, constituent un important poste de dépense. Contrairement à une société privée, la régie ne réalise pas de bénéfices. En cas d'excédent, elle allège la facture l'année suivante ou

Le vrai scandale est moins « combien on paie » que « qu'est-ce qu'on paie ». Une entreprise privée doit dégager rapidement des profits pour ses actionnaires. En régie, c'est l'intérêt public qui prime.

investit dans des travaux. Certes les régies ne paient pas d'impôts sur les sociétés, ce qui peut apparaître comme un manque à gagner pour les communes. « Mais les entreprises répercutent le coût de ces impôts sur la facture des usagers. Donc, en réalité, ils paient deux fois », riposte Gabriel Amard, qui déroule son argumentaire : « Enfin, les salariés du privé peuvent être réembauchés dans la régie. » Alors pas de chantage à l'emploi !

QUE PAIE-T-ON ?

Anne Le Strat, cheville ouvrière de la remunicipalisation de l'eau à Paris, complète la démonstration : « Le vrai scandale est moins "combien on paie" que "qu'est-ce qu'on paie". Une entreprise privée doit dégager rapidement des profits pour ses actionnaires. En régie, c'est l'intérêt public qui prime. Cela passe par une vision à long terme, des investissements pour une gestion patrimoniale des infrastructures, et des actions en faveur de la préservation des ressources en eau. » La régie Eau de Paris, comme celle de Lons-le-Saunier dans le Jura, travaille avec les agriculteurs proches de ses zones de captage pour encourager les conversions en bio et protéger les nappes phréatiques des contaminations aux pesticides. Logique ! Rendre potable une eau peu polluée revient aussi moins cher. À Strasbourg ou à Grenoble, l'eau n'est même plus traitée avant d'arriver au robinet.

Avant d'en venir là, il s'agit de rattraper les dégâts. À Montpellier, Thierry Uso, de l'association Eau secours 34, s'est battu pour le retour en régie publique de la métropole et fait désormais partie du conseil d'administration : « On avait calculé que l'on pourrait baisser de 40 % le prix de l'eau par rapport à l'ancienne société privée. Mais vu l'état des canalisations, on a décidé de ne le baisser que de 10 % et de consacrer le reste aux investissements. Sans quoi, ce sont les générations suivantes qui paieront le prix fort. » Pratique courante à l'époque et interdite depuis, pour obtenir le marché en 1989, Veolia a versé un droit d'entrée à la mairie de Georges Frêche de 250 millions de francs. Ce « cadeau » était en réalité un prêt assorti d'un taux d'intérêt de 7,5 % par an. D'après les calculs de l'association, l'entreprise s'est remboursée trois fois. À ce prix, on s'imagine des canalisations en plaqué or ! Pensez-vous... « Au rythme où allaient les travaux, il aurait fallu trois cents ans pour tout réparer. Or la durée de vie d'une canalisation est de cinquante à quatre-vingts ans. Au-delà, ça pète ou ça fuit ! » pointe Thierry Uso. Alors que le Grenelle II fixe comme objectif national un taux de fuite maximum de 15 %, à Nîmes, où opère la Saur, 30 % de l'eau produite se perd dans les sous-sols. À Évreux

(Suez), c'est presque 40 %. Et la palme revient ironiquement à Capesterre-Belle-Eau, en Guadeloupe, où Veolia a eu la mainmise pendant des décennies : 70 % de taux de fuite ! Le plan d'urgence « bouche-trous » prévoyant quelque 71 millions d'euros d'investissements dans les canalisations de l'île sur deux ans ne suffira pas. Lucette Michaux-Chevry (LR), figure politique de l'île, mise en examen pour des détournements de fonds publics, a loué auprès des Guadeloupéens « le plaisir d'attendre »

Guy Batiot, élu EELV à La Roche-sur-Yon et fervent défenseur de la régie publique, reconnaît pourtant que le bilan des sociétés privées n'est pas toujours catastrophique. Chez lui, la qualité est bonne, les prix convenables et le réseau entretenu. Ce qu'il souligne, c'est le manque de transparence. Malgré trois grandes lois pour tenter d'assainir les pratiques du secteur, l'opacité demeure. « Depuis plusieurs années, Veolia nous présente des comptes défici-

taires. On nous dit que les frais de siège ont augmenté mais nous n'avons aucun moyen de vérifier si c'est justifié ! » explique Guy Batiot, membre de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), chargée de contrôler le gestionnaire. En 2017, ses membres rejettent à l'unanimité le rapport du délégataire. Fait rare, et malgré tout purement symbolique, car comme son nom l'indique la commission est... consultative.

Dans ces commissions, on trouve de tout ! « À Toulouse, parmi les associations siégeant à la commission, il y avait une association de pétanque », ironise Jean-Luc Touly. Représentant syndical retraité de Veolia, il en est devenu la bête noire. Depuis vingt ans, il n'a cessé de dénoncer les malversations des géants de l'eau. « Je n'ai rien contre la pétanque, mais ça montre bien que ces commissions sont une vaste blague », poursuit-il. Sans possibilité de contrôle, le privé arrange ses comptes à sa sauce, gonfle

HISTOIRES DE GÉANTS

Il existe en France autant de modalités de gestion de l'eau que de fromages. En simplifiant, cela donne, d'un côté, la gestion publique en régie, de l'autre, la délégation des services à une entreprise privée (DSP). La privatisation du marché de l'eau depuis le XIX^e siècle, s'est accélérée depuis la décentralisation. Au début des années 2000, plus de 70 % des Français dépendaient de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) pour prendre une douche. Trois mastodontes se sont imposés grâce à des contrats courant jusqu'à cinquante ans, autorisant des bénéfices records dans la plus grande opacité. En tête de peloton, la Générale des eaux, fondée en 1853 à Lyon. Rebaptisée Veolia, la multinationale réalise un chiffre d'affaires mondial de 25 milliards d'euros. Elle a abreuvé les Lyonnais de Napoléon III à Gérard Collomb. Deuxième au palmarès, Suez (ex-Lyonnaise des eaux) a vu le jour en 1880 et pèse 15 milliards d'euros. Sa meilleure cliente fut Bordeaux. Jusqu'au mois dernier où la ville l'a quittée pour Veolia. En bas du podium, la Saur, fondée en 1933, réalise 1,3 milliard de chiffre d'affaires en 2017. Leurs territoires préférés : les villes, où les compteurs à facturer sont plus nombreux sur un territoire plus restreint. Dans les zones rurales, moins rentables, où des kilomètres de tuyauterie sont nécessaires pour atteindre une maison, les petites régies municipales sont légion. Le nombre de contrats détenus par le privé a depuis été divisé par deux, mais le trio tient bon et 60 % de la population dépend toujours de l'un d'eux.



artificiallement ses dépenses, augmente sans justification les contributions à la maison mère, voire organise son déficit. « C'est un bon moyen pour ne pas payer l'impôt sur les sociétés ou renégocier sa rémunération à la hausse », commente l'expert.

LA RIPOSTE DES PUISSANTS

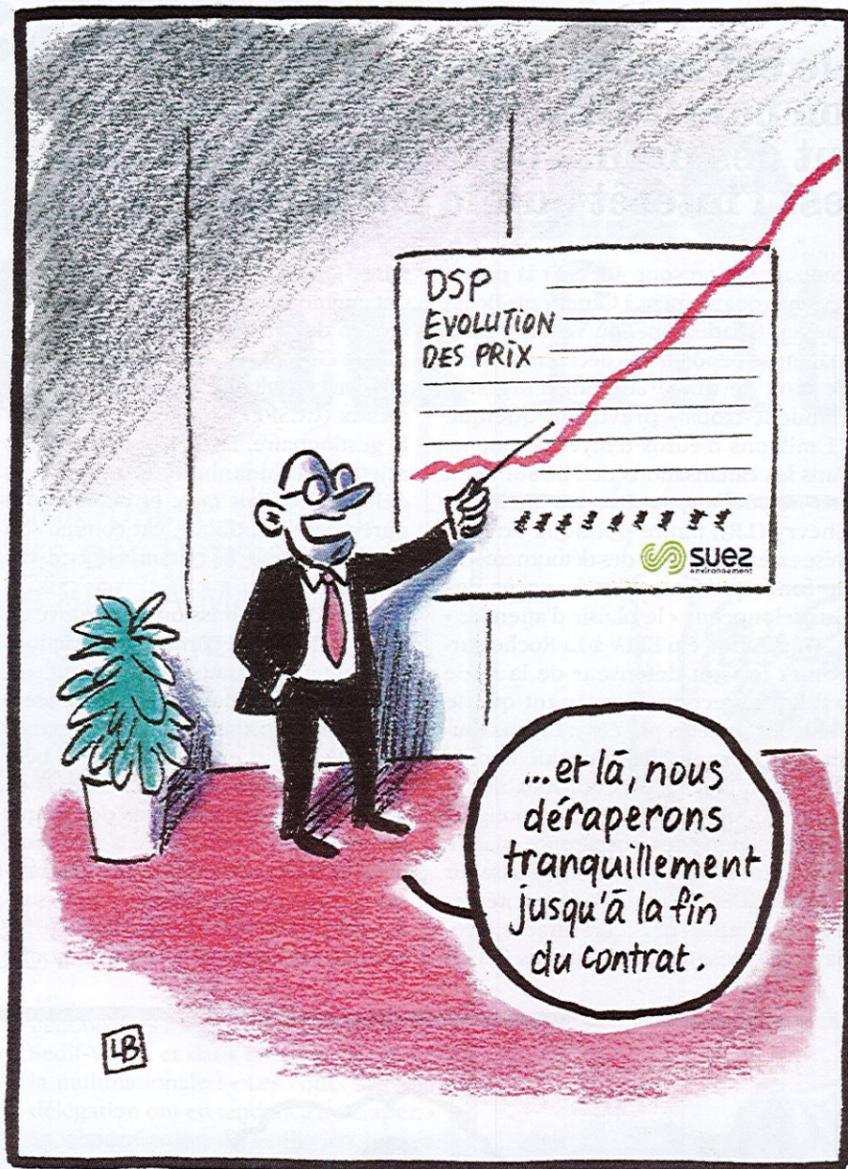
Toute son attention est portée vers Toulouse. L'eau y a été privatisée par la municipalité de Dominique Baudis, et comme à Montpellier, en trente ans, le délégataire s'est remboursé trois fois son droit d'entrée sur le dos des usagers. Mais contrairement à sa voisine occitane, le scénario d'un retour en régie a été écarté. La métropole toulousaine vient de résigner pour douze ans. Pour comprendre les enjeux de la bataille qui se joue entre partisans des régies publiques et entreprises privées, alors que la loi NOTRe vient rebattre les cartes, la Ville rose est un cas d'école. Cette loi prévoit que, d'ici 2020, ce ne seront plus les communes mais les intercommunalités – communautés de communes, agglomérations ou métropoles, selon leur taille – qui auront la compétence de l'eau. À Toulouse, il s'agit de distribuer 43 millions de mètres cubes chaque année et d'assainir les eaux usées de 760 000 habitants répartis sur trente-sept communes. Un contrat à 1,3 milliard d'euros remporté en novembre par les deux candidats sortants : Veolia pour l'eau et Suez pour l'assainissement. Pour réussir ce tour de force et rester dans la course, les multinationales ont cassé les prix. « Nous allons avoir l'eau la moins chère de France », s'est vanté Jean-Luc Moudenc, le président de

... Toulouse Métropole, dans les colonnes de *La Dépêche*. 2,91 € le mètre cube tout en doublant les travaux de rénovation des canalisations. La stratégie avait déjà été employée, notamment à Antibes, en 2012. Pour renouveler son contrat avec la ville, Veolia s'était engagée à baisser sa rémunération jusqu'à 80 %. Les entreprises mettent en avant des gains de productivité et le recours aux nouvelles technologies pour justifier cette offre défiant toute concurrence, mais les défenseurs des services publics restent sceptiques. « Par quel miracle ont-elles pu baisser autant les prix ? Pourquoi ne l'ont-elles pas fait plus tôt ? Est-ce que toutes les règles de la concurrence ont été respectées ? », s'interroge François Lépineux, maire d'une commune de la métropole toulousaine et partisan de la régie publique.

LES GRANDS GROUPES CULTIVENT L'AMITIÉ

Marc Laimé, ancien journaliste devenu consultant sur les questions liées à l'eau, avance une piste : plutôt que de servir à embaucher, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été employé par les entreprises de l'eau pour baisser leurs tarifs. « On a affaire à une pratique de dumping afin de conserver les marchés », dénonce Marc Laimé, qui s'appuie sur une déclaration officielle de Veolia. Dans un compte-rendu d'assemblée sur lequel il a mis la main, l'entreprise écrit noir sur blanc avoir utilisé 57 % des 22 millions d'euros touchés au titre du CICE en 2017 pour consentir des révisions tarifaires.

Les grands groupes peuvent compter sur des alliés bien placés pour conserver leurs parts de marché. Parmi les élus qui ont supervisé l'appel d'offre pour Toulouse Métropole, Pierre Trautmann est l'un des artisans de la privatisation de l'eau dans les années 1990. Dominique Faure, vice-présidente métropolitaine, est une ancienne de Veolia. Depuis 2017, elle est salariée du cabinet de conseil Grant Thornton, qui a guidé les élus dans leur choix. Avec son association, Fricc,



Jean-Luc Touly compte porter plainte contre l'élue pour prise illégale d'intérêt.

À l'autre bout de la France, le maire communiste de La Courneuve, sur le territoire de Plaine Commune, a voté contre la sortie du Syndicat des eaux d'Île-de-France en 2017, contrairement à ses voisins. « Évident ! » pour Jean-Luc Touly, puisque Veolia financerait la Fête de l'Huma. Les grands groupes y ont leur stand dans le parc de La Courneuve, et il n'est pas rare d'y croiser Antoine Fré-

rot, le PDG de Veolia. L'homme, omniprésent, ne manque pas non plus le congrès annuel de l'Association des maires de France, porte de Versailles. Lors du dernier congrès, en novembre, Antoine Frérot y était justement invité à participer au débat sur « la gestion patrimoniale de l'eau et de l'assainissement. » Ce 21 novembre, la salle est pleine à craquer et le débat s'engage sur les tarifs de l'eau lorsque midi sonne. Aussitôt, les édiles quittent leurs chaises par grappes

COUPURES D'EAU : C'EST ILLÉGAL

En cas de factures impayées, les fournisseurs coupaient l'eau. Pour quelques centaines d'euros de retard, des familles précaires se voyaient facturer des frais d'intervention auxquels s'ajoutaient des frais de remise en route, une fois la dette épongée. Au total, une centaine d'euros supplémentaires. La Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), qui représente le secteur privé, admettait 100 000 cas de coupures d'eau en 2010. Soit potentiellement 10 millions d'euros ponctionnés sur le dos de personnes démunies. En 2013, la pratique est interdite par la loi Brottes. Mais les fournisseurs ne se privent pas de « lentiller » (réduire le débit à un mince filet à l'aide d'une lentille percée dans l'alimentation d'eau), voire de couper l'arrivée d'eau. L'association France Libertés et la Coordination eau Île-de-France recensent ces pratiques et ripostent en justice. Première victoire en 2014 contre la Lyonnaise des eaux, condamnée à verser plusieurs milliers d'euros à une mère de famille dont l'eau était coupée depuis deux mois. En mai 2018, la Saur est condamnée à verser 3 000 € à un homme de 73 ans qu'elle lentillait depuis six mois.

Pour témoigner d'une coupure d'eau : france-libertes.org.

tandis qu'un doux fumet nous titille les narines. Antoine Frérot s'excuse de partir avant la fin : au rez-de-chaussée du pavillon qui accueille l'événement, c'est Veolia qui régale à l'heure du déjeuner. 1 000 maires sont invités. « C'est comme ça depuis très longtemps. Traditionnellement, la veille, c'est Suez. Et je ne vous parle pas des soirées organisées au Crazy Horse ou au Lido... », déplore Jean-Luc Touly. Le champagne suffira-t-il à éviter une guerre de l'eau ? **LÉGASQUET**

L'État patauge dans les bassines

Depuis la mort de Rémi Fraisse, les projets de retenues d'eau comme à Sivens n'ont pas ralenti. En Charente, dans le Poitou, dans le Lot-et-Garonne, la sécheresse aidant, ils se sont même multipliés, toujours plus démentiels, au profit d'une poignée d'agriculteurs adeptes du tout-pesticide. Et voilà que le gouvernement semble vouloir mettre le holà. Un espoir, enfin ?

En novembre, 1200 personnes défilaient devant la préfecture de Niort (Deux-Sèvres) à l'appel du collectif Bassines, non merci ! qui s'oppose à la construction de dix-neuf réserves d'eau géantes. D'une capacité de 9,5 millions de mètres cubes, ces bassines occuperont 200 hectares pris sur les terres agricoles. Elles serviront à pomper dans les nappes l'hiver afin d'arroser le maïs de 119 agriculteurs l'été, le tout pour 60 millions d'euros, dont 70 % payés par le contribuable. De quoi râler ! Dans le Lot-et-Garonne, le projet d'une énième retenue d'eau (le département en compte 6000 !) sur la rivière Caussade a provoqué aussi une levée de boucliers. Sorte de Sivens bis, cette retenue d'une capacité de 920 000 m³ a obtenu le feu vert de la préfète, malgré l'avis négatif de ses propres services craignant des dommages irréversibles

faits à l'équilibre hydraulique et environnemental. Les agriculteurs pompent, et l'État regarde ailleurs...

Mais à Paris, le vent tourne. Le 5 octobre, chose inouïe, les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture somment la préfète du Lot-et-Garonne d'annuler l'arrêté d'autorisation de la Caussade. La préfète se voit forcée de s'exécuter. Du jamais vu. Puis c'est le tribunal administratif de Bordeaux qui enterre le projet le 13 novembre. Autre pavé dans la mare : la publication en octobre d'un rapport sur la gestion de l'eau pour faire face aux sécheresses commandé au préfet honoraire Pierre-Étienne Bisch par les ex-ministres Nicolas Hulot pour l'Écologie et Stéphane Travert pour l'Agriculture. Sous sa houlette, les experts du ministère ont passé en revue une soixantaine de projets de retenues, certains existant depuis des lustres. Ils constatent que seulement cinq d'entre eux ont vu le jour aujourd'hui, dans un

climat social relativement déplorable... Et écrivent, sans détour : « Trop de projets anciens n'ont pas tiré les leçons des difficultés passées et n'ont ainsi pas bénéficié de l'opportunité du nouveau contexte créé par l'instruction de 2015 (à la suite de Sivens, *NDLR*) pour sortir de l'ornière, faute pour les acteurs concernés d'élargir leur champ de préoccupations et leur tour de table. » Et d'enfoncer le clou : « La faiblesse de l'approche économique ne permet pas de démontrer la pertinence des équipements les plus importants figurant dans des projets de territoire (retenues, systèmes de transfert d'eau et d'irrigation). » Bref, ni fait ni à faire, ces satanées retenues... Les experts suggèrent plutôt l'exploration de « solutions alternatives ». Si possible par d'autres que ceux qui sont jugés et parties... Miracle ! Maintenant, l'État n'a plus qu'à appliquer ses propres recommandations. L'espoir fait vivre ! **BLANDINE FLIPO**